



PROVINCE DE QUEBEC.  
CHAMBRE DU PARLIAMENT.

**BILLS PRIVES.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier du Con. Lég.  
G. M. MUIR,  
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 6 Aout 1872.

**COMMERCE.**

Grande Réduction au Nouveau Magasin

DE

**LEFEBVRE & PAQUET**

ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC

No. 101, Rue Notre Dame

(Côté Ouest.)

Afin de faire place à leur importation d'automne, qui est très considérable, MM. Lefebvre & Paquet ont décidé de vendre la balance de leur assortiment d'été (qui offre le meilleur choix possible) à une réduction de 20 par cent.

Ce grand assortiment comprend les Marchandises suivantes: Soies noires et de couleurs, Popelines soie unies et fleuries, Alpines noirs et de couleurs, Mérino, Tibets, Paramattas, Drap de Crêpe, Mousselines, Etoffes brochées, Indiennes, Guyaumes, Etoffes à Gilots, Draps à Gilots, Draps Anglais et Ventiens noirs et de couleur, Casimires, Tweeds des patrons les plus nouveaux et des meilleures manufactures, Patrons de Vests, Coatings nouveaux, Etoffes à Chomises, Corps, Caleçons, et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

De plus:—1,500 pièces Coton Jaune, peu endommagé, 5c la verge; un lot Indiennes, 7 et 8c do; Grenadines, derniers goûts, 12c do; Popelines soie rayée 40c do; Collets, dentelle fil, 45c; Serviettes de Table, 10c la doz; Essuie-Mains, tout toile, 6c; Cotons à Drap à bas prix.

N'oubliez pas l'adresse:

LEFEBVRE & PAQUET,  
101, Rue Notre-Dame.

8 Août.

**Dissolution de Société.**

La Société qui existait ci-devant entre les soussignés, comme fabricants de Biscuits [Crakers] sous la raison sociale de LOISEAU & C<sup>ie</sup>, a été dissoute de consentement mutuel. MM. VIAU & VIGER restent seuls chargés du régleme des affaires de la dite Société.

VIAU & VIGER.  
GUTHBERT LOISEAU.

Les soussignés saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, et pour les informer qu'ils continueront, comme par le passé, à fabriquer des biscuits de toutes sortes et de première qualité; qu'ils ont considérablement augmenté leur établissement. Ils espèrent par la qualité de leurs marchandises et la promptitude à exécuter les commandes, continuer à mériter l'encouragement public.

VIAU & VIGER.

**ASSOCIATION MUTUELLE**

SUR



**DU CANADA.**

Incorporée par le Parlement de la Puissance  
et permise par le Gouvernement.

C'est la seule Assurance Canadienne sur la Vie qui soit purement Mutuelle, et elle est établie sur les vrais principes des Compagnies les plus considérables et les plus riches du monde.

Les affaires d'Assurance d'aucune autre nature ne sont transigées, et aucun Actionnaire ne peut absorber les Profits des Détenteurs de l'Police. Dans cette Compagnie

**TOUS LES PROFITS APPARTIENDRONT  
AUX ASSURES**

Cette Compagnie a été formée par l'association de quelques Messieurs qui occupent un rang élevé dans le commerce du Canada et qui, voyant les sommes énormes d'argent qui ont été versées du pays aux Compagnies d'Assurance Mutuelle, d'origine américaine, ont résolu de faire tout en leur pouvoir pour arrêter cet état de choses, en établissant une Compagnie en Canada qui rencontrerait les besoins de ceux qui désirent s'assurer à cette Compagnie,

**LA MIEUX ETABLE ET LA PLUS VERITABLE  
DES ASSURANCES SUR LA VIE.**

Le succès qui est venu couronner leurs efforts est tel qu'il leur permet de garantir complètement que le principe de l'Assurance purement mutuelle sur la Vie, adopté par une Compagnie indigène, ne peut manquer d'établir une

**GRANDE ET PRECIEUSE INSTITUTION POUR  
LE PAYS ET LE PUBLIC.**

BUREAU PRINCIPAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC:

No. 235, Rue St. Jacques

MONTREAL.

**DIRECTEURS**

- WM. DARLING, Ecr.,
- R. J. REEKIE, Ecr.,
- L'HON. L. S. HUNTINGDON, M.P.
- VICTOR HUDON, Ecr.,
- E. P. POMINVILLE, Ecr.,
- THOMAS TIFFIN, Ecr.

**EDWARD RAWLINGS,**

GERANT

DE QUI ON POURRA OBTENIR LES

**PROSPECTUS ET AUTRES INFORMATIONS.**

ON DEMANDE DES

**AGENTS ACTIFS et INFLUENTS**

DANS TOUTE LA PROVINCE

8 Août.

**AVIS.**

La Convention et transport d'affaires entre les Soussignés ayant été annulés de consentement mutuel, chacun des parties intéressés continuera à l'avenir les affaires pour son propre compte.

**Affaires d'Encan, &c.**

Les Soussignés reprendront les affaires pour leur propre compte et mine  
ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION dans toutes ses branches comme ci-devant, et sollicitent respectueusement le patronage du public, et le soutien de leurs amis comme par le passé.

JOHN LEEMING & C<sup>ie</sup>.

Bureau et Magasin, après le 1er Septembre, No. 13, Rue Le Boyer, Bloc des Sœurs, Montréal.  
Montréal, 29 août 1872.



**BARRIÈRES DE FER COMPOSÉ**

Pour les Établissements Publics et Privés,  
Balcons, Toits, Cimetières, Banques,  
Bureaux, Gardo-Corps, etc.

**OUVRAGE EN FIL DE FER**  
De toutes sortes.

**OUVRAGE EN FER DE MOYEN-AGE**  
Pour les Eglises.

LITS EN FER OUVRAGÉS, pour les Hôpitaux,  
Couvents, etc. OUVRAGES EN FER,  
D'ORNEMENTS de toutes façons.

ON FOND SUR COMMANDE.

Montréal, 1er Août 1872.

**VINAIGRE! VINAIGRE!**

- FUTAILLES, No. 1
- " No. 2
- " MALT
- " CIDRE
- " VIN BLANC
- " A MARINADES EXTRA FORT

—AUSI—

DAMEJEANNE A MARINADES A BAS PRIX.

DRANSFIELD & C<sup>ie</sup>,

Manufacturiers, Toronto.

No. 6, Rue St. François-  
Xavier, Coin de la rue  
des Commissaires. } BARSS, TUPPER & C<sup>ie</sup>.  
Soleils Agents.

**Acte concernant la Faillite 1869**

DANS L'AFFAIRE DE

P. OCTAVE CHABOT, ci-devant Marchand de  
St. Etienne, et maintenant de la Cité de Mon-  
tréal,

FAILLI.

Je Soussigné, L. Jos. Lajoie, de Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, SAMEDI, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOUT courant, à 3 heures P.M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 17 Mai 1872.